



Le mot du **MAIRE**

« **C'est dans la commune que réside la force des peuples libres** », écrivait Alexis de Tocqueville, philosophe et homme politique du XIX^{ème} siècle. Dans quelques semaines, je quitterai mes fonctions de maire, après les avoir exercées durant 25 ans et je crois pouvoir écrire que Tocqueville a raison. **La commune marque la proximité du pouvoir démocratique et de la responsabilité de ce dernier.**

“ **La force des peuples libres** ”

A l'heure de la dématérialisation à tout va, nous augmentons notre fragilité et les pirates de tous poils s'en saisissent ou s'en amusent, d'autant que notre dépendance au numérique va croissante. La commune c'est l'organisation administrative qui nous est la plus proche et avec laquelle il nous est possible d'interagir facilement. Elle permet à chaque citoyen de participer à un collectif.

Elle doit donner l'occasion de construire une communauté de destin et de solidarité. Elle donne de la force à des projets qui nous concernent directement et du sens à l'engagement au service d'un bien qui nous est commun. Elle doit donc rester notre force à tous.

Dans quelques semaines, je transmettrai mon mandat à une nouvelle équipe municipale.

J'envisage ce moment avec beaucoup de reconnaissance, d'humilité et un peu de solennité. Reconnaissance et humilité, car seul je n'aurais rien pu faire et les quatre Conseils municipaux que j'ai eu l'honneur de présider m'ont permis de mesurer notre interdépendance et la nécessité de nous soutenir les uns et les autres lorsque des choix difficiles doivent être faits, défendus et assumés. Reconnaissance aussi à l'égard des employés communaux, retraités ou encore en activité, qui permettent à notre commune d'être « un village à vivre ».

Reconnaissance à vous tous qui, si souvent, m'avez fait part de votre gratitude et parfois aussi de votre insatisfaction. Solennité enfin, parce que tout en restant sottevillais, c'est une page de mon histoire personnelle qui se tourne mais sur laquelle se trouvent gravées bien des anecdotes que je ne suis pas près d'oublier !

Avec gratitude,

Frank MEYER

À SAVOIR

ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026

Allons voter !



Les 15 et 22 mars 2026 se tiendront les élections des conseillers municipaux et communautaires.

Ils seront élus au suffrage universel direct pour un mandat de six ans.

Depuis la promulgation de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de **scrutin de liste paritaire proportionnel à deux tours** dans les communes de moins de 1 000 habitants (comme c'est déjà le cas dans les autres communes).

Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de **listes complètes de candidats et la suppression du panachage**. Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre.

De plus, les listes doivent être paritaires et respecter une **alternance femme/homme** entre les candidats.

Pour vous inscrire sur les listes électorales, vous pouvez effectuer cette démarche jusqu'au :

- ▶ Inscription en ligne : mercredi 4 février inclus,
- ▶ Inscription en mairie : vendredi 6 février inclus.

INFORMATIONS, PROCURATIONS ET DÉMARCHES :

service-public.gouv.fr
elections.interieur.gouv.fr

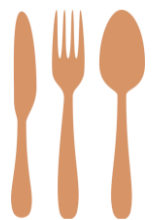
Vous pouvez également vérifier en ligne que vous êtes bien inscrit. ■

AGENDA

Mercredi 28 janvier • 20h • Mairie
CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 29 janvier • 20h • Salle polyvalente
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE de l'ASSCA. Tous les sottevillais sont les bienvenus !

Jeudi 26 février • Salle polyvalente
CARNAVAL des amicalistes des Jours Heureux.



Samedi 28 février • 12h • Restaurant l'Hermitage
REPAS OFFERT PAR LA COMMUNE aux sottevillais inscrits âgés de 60 ans (dans l'année) et plus.

Mercredi 4 mars • 20h • Mairie
CONSEIL MUNICIPAL avec vote du budget 2026.

Vendredi 13 mars • 19h • Salle polyvalente
REPAS PARTAGÉ organisé pour les parents d'élèves de l'école Hergé.

Dimanche 15 mars • 8h - 18h • Mairie
ÉLECTIONS MUNICIPALES



Jeudi 26 mars • Salle polyvalente
REPAS CHOUCROUTE de l'amicale Les Jours Heureux.

Jeudi 2 avril • Casino de Dieppe
SORTIE THÉÂTRE de l'amicale Les Jours Heureux.

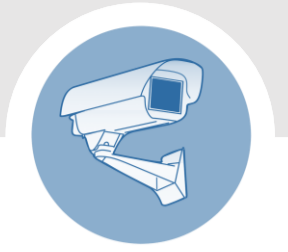


Jeudi 2 avril
Reprise de la **COLLECTE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX** en porte à porte tous les 15 jours.

Samedi 6 et dimanche 7 juin • Circuit de l'Europe
FOIRE À TOUT organisée par la FSGT Pêche. Inscriptions sur place le matin.

Dimanche 14 juin
Fête et animations pour célébrer les **40 ANS DE L'ASSCA** sur le thème Farwest.

VIDÉOSURVEILLANCE & VIDÉOPROTECTION CHEZ SOI



Il y a des règles à respecter



Vous avez ou souhaitez installer des caméras chez vous pour assurer votre sécurité ou celle de votre logement? Dans tous les cas, ces dispositifs **doivent respecter la vie privée des voisins, des visiteurs et des passants.**

Les particuliers sont autorisés à filmer uniquement l'intérieur de leur propriété (par exemple l'intérieur de leur maison ou appartement, leur jardin ou encore leur chemin d'accès privé). **Il est donc interdit pour les particuliers de filmer la voie publique**, y compris pour assurer la sécurité de leur véhicule garé devant chez eux.

Chez un particulier, les images de sa propriété peuvent être visualisées par toute personne autorisée par le propriétaire des lieux. Cependant, attention à **ne pas porter atteinte à la vie privée des personnes filmées** : respectez le droit à l'image des membres de votre famille, amis, invités, visiteurs... ■ *Source : CNIL*



CIMETIÈRES MUNICIPAUX

Clap de fin des procédures et travaux

PROCÉDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS

Au terme d'une longue procédure de 9 ans, la **reprise de concessions abandonnées** est finalisée dans les deux cimetières de la commune : le cimetière de l'église Saint-Baudèle et celui des Communaux.

Ces démarches et travaux ont permis de **sécuriser les cimetières et d'organiser les concessions**. De plus, le cimetière des communaux est désormais répertorié électroniquement en mairie.

DES AMÉNAGEMENTS ET UN NOUVEAU RÈGLEMENT

Ce fut également l'occasion de créer un **nouveau règlement pour le cimetière des Communaux qui est le seul à accueillir de nouvelles concessions funéraires** (tombes, colombarium ou cavurnes pour une durée de 30 années) ainsi qu'un jardin du souvenir. Pour se conformer avec la législation en vigueur, un caveau d'attente a été créé.

Les cimetières sont un lieu de mémoire et de commémoration. La commune a fait réaliser un ossuaire par cimetière. Un second ossuaire a été créé dans le cimetière de l'église ; il est dédié aux soldats morts pour la France.

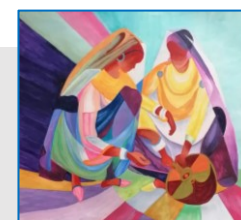
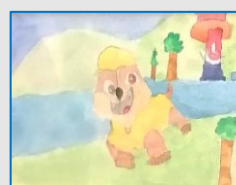
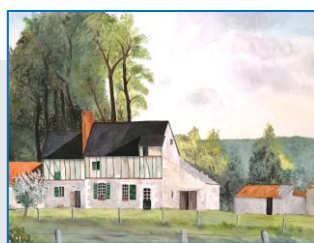


TRAVAUX ET ENTRETIEN

Au sein des cimetières, l'entretien des espaces communs relève des missions de la mairie. C'est pourquoi, les agents techniques municipaux y travaillent régulièrement pour qu'ils restent fonctionnels, propres et agréables. Pour faciliter l'accès aux concessions, de l'apport de gravelle a récemment été effectué dans les deux cimetières.

Désormais, c'est l'église Saint-Baudèle qui fait l'objet de projets de rénovation. En effet, les vitraux, la sacristie et les murs extérieurs nécessitent des interventions pour sécuriser et pérenniser l'édifice. ■

Arrêt sur IMAGES



LES SOTTEVILLAIS ONT DU TALENT !

L'exposition organisée conjointement par l'ASSCA et Les Jours Heureux a rassemblé des artistes et visiteurs de tous âges. En effet, de nombreux tableaux et sculptures étaient présentés durant tout un week-end pour le bonheur des amateurs et des novices. L'occasion de découvrir ou redécouvrir de **talentueux artistes locaux**.

Bravo à tous et merci pour ces partages.

40 ANS DE BÉNÉVOLAT



Le vendredi 31 octobre dernier, **Joelle Bovin**, habitante de Sotteville-sous-le-Val, a été récompensée pour ses 40 années de bénévolat.

Elle a reçu la médaille de Bronze de la Jeunesse, des sports et de l'engagement associatif pour son investissement au sein de l'ASSCA, des Jours Heureux et, plus récemment, en tant que Présidente de la Fédération départementale de Génération Mouvement.



RASSEMBLÉS POUR LE TÉLÉTHON

Samedi 6 décembre, des bénévoles sottevillais et des alentours se sont rassemblés pour organiser un repas et des animations au profit du Téléthon.

Cette journée bien remplie a permis de récolter et de verser à l'association **3 565,90 €**.



NOËL POUR TOUS LES ÂGES

C'est une tradition que petits et grands attendent avec impatience chaque année : le **spectacle de Noël** organisé par l'ASSCA pour les enfants et la **distribution du colis aux aînés**.

Cette année, 121 colis et 97 jouets ont été offerts par la municipalité aux sottevillais. Merci aux bénévoles de l'ASSCA et aux membres du CCAS pour leur implication dans l'organisation de ces moments festifs.

SOLIDARITÉ FACE AUX INTEMPÉRIES

Les chutes de neige de ce début d'année, nous ont rappelé l'**importance de l'anticipation et de la solidarité**.

L'entreprise qui assurait auparavant le déneigement et le salage ne travaillant plus sur la commune, la municipalité a du faire face avec des moyens plus réduits. L'entretien des routes est une compétence métropolitaine mais la municipalité a tout de même pris la décision de s'équiper. Un semoir à sel a donc été installé sur la tondeuse 4x4 et une lame de déneigement a été commandée.

Merci à tous les sottevillais qui se sont mobilisés pour l'intérêt commun.

